

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 3 JUILLET 2018**

*Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue à la Mairie, le Mardi 3 juillet 2018 sous la présidence de Monsieur Bertrand CREPIN, Maire.*

Etaient présents : Mmes CHOQUET, PETITPREZ, AMMEUX – MM. CREPIN, MEIRLAND, BODEIN, ADANT, LASSERON, VARLET

Absents excusés : Melle DECIS – Mmes VANESSE, BOMMELAER, MM. NAELS, BERTELOOT, HUYGHE,

Secrétaire de séance : Mme PETITPREZ

### **1 – Communauté de Communes de Flandre Intérieure : Rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Le rapport de la CLECT établi suite à la réunion du 19 juin 2018 a été transmis pour avis du Conseil Municipal.

L'objet de ce rapport est de constater, dans le cadre du transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les transferts des charges liés à l'exercice de cette compétence par les communes.

Le Conseil Municipal adopte le rapport de la CLECT du 19 juin 2018.

### **2 – Compteurs communicants Gaz – Convention GRDF**

Monsieur Le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation. Elle précise que les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GrDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue. Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation. La Commune soutient la démarche de GrDF en acceptant d'héberger des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève. GrDF installera les nouveaux compteurs. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de cette convention de partenariat. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention à intervenir avec la société GrDF et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **3 – Compte-rendu sur le déploiement de la fibre optique**

La Société Axione a présenté le projet de déploiement de la fibre optique sur la Commune. Un Sous Répartiteur Optique (SRO) devra être installé. Suite à l'étude de faisabilité réalisée, la quasi-totalité de la commune pourrait être raccordée en une seule fois. Un courrier permettant l'aide au conventionnement façade nous sera fourni. Les conventions pour autorisation de pose de câbles et boîtiers pourront être déposées en Mairie.

### **4 – Adhésion à la médiation préalable obligatoire (M.P.O.)**

Le Maire expose que la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle du 18 novembre 2016 a prévu l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire pour une durée de 4 ans maximum à compter de sa promulgation dans certains contentieux qui intéressent la fonction publique. Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation revient au Centre de Gestion du Nord qui s'est positionné pour être médiateur auprès des collectivités et établissements du département et leurs agents. Cette nouvelle mission, certes facultative pour les employeurs, présente de nombreux avantages. En effet, la médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une

procédure contentieuse. Elle est aussi plus efficace car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée, en amont d'un éventuel contentieux. Pour les collectivités affiliées, le coût de ce service sera intégré à la cotisation additionnelle déjà versée par les employeurs. Pour les collectivités non affiliées, le coût est fixé à 50 euros par heure de présence du médiateur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer aux dispositions de médiation préalable obligatoire ; d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion en vue de recourir à la Médiation Péalable Obligatoire ; d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission.

#### **5 – Consultation sur la demande de retrait du SIDEN-SIAN de la Commune de MAING**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la demande de retrait de la Commune de MAING du SIDEN SIAN. Un avis favorable est émis à cette demande.

#### **6 – Demande de subvention**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention formulée par l'Association « Oliver Dance Company » de Sainte-Marie-Cappel. Le Conseil Municipal propose d'attribuer la somme de 350,00 € pour aider au démarrage de cette association et optimiser leur programme d'activités pour 2018.

#### **7 – Révision des tarifs communaux**

##### **- Tickets de Cantine**

Il est proposé à l'assemblée de relever le prix du repas à la cantine actuellement à 2,80 €. Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas à 2,85 € pour l'année scolaire 2018/2019.

##### **- Accueil périscolaire**

Le tarif de vacation pour l'accueil périscolaire sera également revalorisé. Pour l'année scolaire 2018/2019, les tarifs seront les suivants :

- 1<sup>er</sup> tarif : quotient familial de 0 à 299 € : 1,75 € la vacation
- 2<sup>ème</sup> tarif : quotient familial de 300 à 499 € : 1,80 € la vacation
- 3<sup>ème</sup> tarif : quotient familial de 500 à 699 € : 1,85 € la vacation
- 4<sup>ème</sup> tarif : quotient familial de 700 à 899 € : 1,90 € la vacation
- 5<sup>ème</sup> tarif : quotient familial de 900 € et plus : 1,95 € la vacation

#### **8 – Demande de subvention : aide à la réalisation de trottoirs et à l'aménagement de passages piétons aux normes P.M.R. le long du CD 53**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département subventionne les travaux d'initiative communale pour aménager les accotements le long des routes départementales. De plus, les communes de moins de 20 000 habitants peuvent prétendre à une telle subvention lorsqu'elles entreprennent des travaux de création ou d'aménagement de trottoirs et de pose de blocs bordures caniveaux posés en limite de chaussée le long des routes départementales.

Le Conseil Municipal décide de solliciter du Conseil Départemental une subvention pour l'aménagement de trottoirs et pour la mise aux normes P.M.R. des passages piétons le long de la Route Départementale 53. Ces travaux consistent en la réalisation de deux tronçons de trottoirs de chaque côté de la Route de Cassel et à la mise aux normes P.M.R. des 6 passages piétons dans la traversée du village. Le coût des travaux est de 18 300,71 € HT.

#### **9 – Questions diverses**

- Décision municipale : Monsieur le Maire expose que lorsqu'un fonctionnaire décède avant l'âge légal de départ à la retraite quelle que soit la cause du décès, la collectivité qui employait cet agent doit verser un capital décès aux ayants droits. Le montant du capital décès à verser est calculé par la commune et versé par le Trésor Public. Suite au décès de Monsieur Gérard Plancke, une décision municipale a été prise afin de procéder au versement du capital décès à son épouse.
- Association ARCHE : cette Association met à disposition de la commune un salarié qu'elle a recruté sous CDD pour effectuer certaines tâches ponctuelles notamment pour l'entretien des

espaces verts. La facturation des prestations réalisées sera établie après envoi d'un relevé d'heures en fin de mois.

- Subvention D.E.T.R. : la Préfecture a fait parvenir l'arrêté attribuant une subvention d'un montant de 19 139,81 € pour la création du cimetière complémentaire

- Contrat de ruralité : Une demande de subvention au titre du contrat de ruralité pour les territoires de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre avait été déposée pour la rénovation de la Salle Marcel Spanneut. Ce dossier est réputé complet. En cas d'accord, la subvention attendue serait de 14 390,40 €

- Dossier FISAC : Pour information → lors de la réunion du 27 septembre 2017, il avait été décidé de demander une subvention au titre du FISAC pour l'acquisition du bâtiment « Boulangerie ». Une décision favorable vient d'être émise sur ce projet. Mme Rauwel, gérante, ayant finalement procédé elle-même à l'acquisition de ce commerce, aucune demande de versement de cette subvention ne sera donc faite.

- Mutualisation du service relatif à la protection des données : Le règlement européen dit « RGDP » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont nous disposons et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission entre la Communauté de Communes de Flandre intérieure et ses communes membres présente un intérêt certain. Il sera donc proposé de mutualiser ce service moyennant un coût de 0,50 € par habitant. Une convention de mutualisation sera établie entre la C.C.F.I. et la Commune.

- Sortie, devoir de mémoire, Vimy/Lorette : Un déplacement vers deux sites emblématiques (le Mémorial Canadien de Vimy et le site Notre Dame de Lorette) est organisé par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. L'école du village participera à cette sortie « Vimy/Lorette » le Vendredi 28 septembre 2018.

- Rythmes scolaires : Une demande de modification à l'organisation de la semaine scolaire a été retenue pour l'école à partir de la prochaine rentrée scolaire 2018/2019. Un avis favorable a été émis par la Direction Académique des services de l'Education nationale.

Les jours et heures d'ouverture de l'accueil périscolaire seront donc également modifiés soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h à 18 h.

- Implantation d'une I.R.M. à l'hôpital d'Hazebrouck : la demande d'implantation d'une I.R.M. au sein de l'hôpital d'Hazebrouck a été validée par le Ministère de la Santé et par l'Agence Régionale de Santé.

- Informations communales :

→ Dans le cadre des « Beaux Dimanches du Mont Noir » auront lieu le Samedi 28 juillet, derrière la salle des sports :

- de 10 h à 16 h : un atelier d'initiation à l'escrime artistique pour Adultes

- à 18 h : un spectacle gratuit tout public par la Cie Colegram « Un pour tous, moi d'abord »

→ La fête des N.A.P. aura lieu le jeudi 5 juillet à 18 h à la Salle des Fêtes

→ Aire de stockage de déchets verts : Les travaux sont pratiquement terminés, les masters blocs seront posés ce vendredi 6 juillet.

→ Travaux d'assainissement Route d'Oxelaëre et Chemin St Pierre : le chantier s'arrêtera fin juillet et reprendra en septembre.

→ Cimetière complémentaire : la pose des caveaux et cavurnes sera réalisée dans le courant du mois de juillet, l'allée sera faite d'ici fin décembre.